

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312283-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 11 octobre 2022

**Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Jacques HOUSSIN, Nicolas SIEGLER.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Marie CHAMPAULT, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Prolongation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le champ de la protection de l'enfance.

Vu le rapport DGASOL/2022/293

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à la majorité:**

- de prolonger les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) actuels d'un an (19 CPOM dans les établissements du Nord) sur la base des dispositions actuelles des CPOM en cours ;
  - de lancer en 2023 une renégociation des CPOM sur une base territoriale après le lancement d'une concertation territoriale avec les acteurs de la protection de l'enfance ;
  - de négocier de nouveaux CPOM pour une durée de 5 ans, qui porterait ainsi la période des prochains CPOM du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 41.

Mesdames BOISSEAUX, EVRARD et MARTIN sont membres du conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE).

En raison de cette fonction, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FERNANDEZ et Madame VAN CAUWENBERGE avaient donné pouvoir respectivement à Madame MARTIN et Madame BOISSEAUX. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame CLERC (membre du conseil d'administration de l'EPDSAE) et Monsieur RINGOT (membre du bureau administratif de l'AFEJI Hauts-de-France) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur Yannick CAREMELLE et à Monsieur MANIER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 42.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 23

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 56 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	56
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	50 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Contre :	6 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord !)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**ORGANISMES GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES ACTUELLEMENT SOUS CPOM**

AES
AFEJI
AGEMME
AGSS
ALEFPA
ARPE
ASRL
EPDSAE
HOME DES FLANDRES
LA PASSERELLE SAINT VINCENT DE PAUL
LA SAUVEGARDE DU NORD
LES APPRENTIS D'AUTEUIL
GAP
SOLFA
SOLIHA
SOS VILLAGE D'ENFANTS
SPReNE
TEMPS DE VIE
TRAIT D'UNION

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 septembre 2022**

OBJET : Prolongation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le champ de la protection de l'enfance.

Le Département du Nord a fait le choix d'asseoir sa relation avec les partenaires du secteur de la protection de l'enfance par voie de contractualisation.

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en cours couvrent la période 2020-2022 et ont été signés avec 19 organismes gestionnaires présents sur le Département du Nord.

Il s'agit de la seconde génération de CPOM qui a permis de soutenir de nombreuses innovations en protection de l'enfance, d'ouvrir de nouvelles places et de mettre en œuvre les plans nationaux de lutte contre la pauvreté et de la stratégie nationale de protection de l'enfance.

Au regard de l'augmentation d'activité en protection de l'enfance, des incertitudes législatives et des évolutions réglementaires qui devraient intervenir en 2022 et 2023 notamment concernant les plans nationaux, mais aussi des mesures en cours relatives aux revalorisations des carrières des personnels sociaux et médico-sociaux, il est proposé de prolonger d'un an les CPOM. Cette période de prolongation permettra de réaliser un bilan des CPOM en cours et d'établir un diagnostic partagé pour envisager les orientations conjointes à venir.

Les conditions de tarification du CPOM 2020-2022 seront reconduites en 2023 (liste des partenaires sous CPOM jointe en annexe du rapport). S'ajouteront à ces financements les crédits liés aux projets nouveaux.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- de prolonger les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) actuels d'un an (19 CPOM dans les établissements du Nord) sur la base des dispositions actuelles des CPOM en cours ;
- de lancer en 2023 une renégociation des CPOM sur une base territoriale après le lancement d'une concertation territoriale avec les acteurs de la protection de l'enfance ;
- de négocier de nouveaux CPOM pour une durée de 5 ans, qui porterait ainsi la période des prochains CPOM du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Marie TONNERRE-DESMET  
Vice-Présidente